

# CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

## FINANCES

### COVID 19 – MESURES DE SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ACTIVITE ECONOMIQUE – AJUSTEMENT DE LA REDEVANCE DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL

Dans le cadre des mesures nationales liées à la crise sanitaire, l'Établissement thermal a été lourdement impacté, en 2020 comme en 2021 par les décisions nationales.

Ainsi, en 2020 l'Établissement a dû fermer le 15 mars 2020, la réouverture permise ensuite légalement le 2 juin n'a pas pu être assurée du fait du redémarrage des installations nécessitant trois semaines d'interventions. Les curistes n'avaient, eux non plus, pas pu organiser leurs séjours sans anticipation. L'activité avait donc repris le 13 juillet mais avec des difficultés d'organisation liées au respect des gestes barrière et à la réticence d'une partie des curistes, par définition, public à risques, et des clients à revenir dans l'Établissement.

L'Établissement a ainsi connu en 2020 **une baisse du nombre de curistes de – 60 %** par rapport à 2019 (1 118 curistes accueillis en 2020 contre 2 796 en 2019) et une baisse de chiffre d'affaires de – 58,4 % (passage d'un chiffre d'affaires de 2,943 M€ en 2019 à 1,225 M€ en 2020). L'Établissement a donc connu un déficit important, les mesures nationales déployées n'ayant concerné que le chômage partiel.

C'est pourquoi, afin d'accompagner l'Établissement dans cette année 2020 particulièrement difficile, il est proposé au Conseil Municipal **de renoncer à la perception de la redevance due au titre de l'année 2020**, soit 79 K€.

En 2021, l'Établissement a, là encore, subi une fermeture le 29 novembre 2020 et une réouverture seulement le 24 mai 2021. La vaccination et la possibilité pour les curistes et clients de mieux anticiper leur visite a ainsi permis d'amortir l'ampleur de la baisse par rapport à celle observée en 2020. Ainsi, l'année 2021 se solde par un nombre de curistes de 1 730, **soit une baisse de – 38 % par rapport à 2019**.

C'est pourquoi, afin d'accompagner l'Établissement dans cette année 2021 qui est demeurée difficile sans un retour à la normale, il est proposé au Conseil Municipal **de renoncer à la perception de la moitié de la redevance due au titre de l'année 2021**.

Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition présentée.

----- Fin du document -----